

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

AGIR EST EFFICACE

Libération d'une militante chinoise des droits de l'homme

Mao Hengfeng a été libérée le 28 juillet 2011, un mois avant la fin de sa peine de 18 mois de rééducation par le travail, en raison de graves problèmes de santé. Elle a été ramenée chez elle en chaise roulante et escortée par 10 policiers. Elle était trop faible pour marcher et ne pouvait pas parler. Son époux était sans nouvelle d'elle depuis de longs mois.

Mao Hengfeng a commencé ses activités en faveur des droits des femmes en 1998 après avoir refusé d'avorter d'une seconde grossesse. Militante renommée, elle a été internée de force dans des hôpitaux psychiatriques à de nombreuses reprises en raison de ses activités de défense des droits, et a subi de nombreux sévices et tortures lors de ses détentions. Elle avait entamé sa dernière peine de rééducation par le travail en mars 2010 pour « trouble à l'ordre social » après avoir manifesté devant le tribunal où Liu Xiaobo (prix Nobel de la paix 2010) était jugé.

**CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES**

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 23 100 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2010



NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

www.acatfrance.fr

APPEL DU MOIS

Agir avec l'ACAT France



© Coalition mondiale contre la peine de mort

OCTOBRE 2011

PEINE DE MORT METTRE FIN À LA BARBARIE !

À l'occasion de la Journée mondiale
contre la peine de mort du 10 octobre,
l'ACAT-France réitère son appel en faveur
d'un moratoire sur les condamnations
et les exécutions.

..... ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail acat@acatfrance.fr • Site web www.acatfrance.fr



PEINE DE MORT

METTRE FIN À LA BARBARIE !

Plus de 20 000 personnes sont actuellement enfermées à travers le monde dans l'attente de leur mort programmée, parfois depuis des décennies. En 2010, au moins 527 détenus ont été exécutés dans 23 pays, par pendaison, fusillade, décapitation, lapidation ou injection et plus de 2 000 personnes ont été condamnées à la peine capitale, à l'issue de procès souvent iniques.

UN TRAITEMENT CRUEL, INHUMAIN ET DÉGRADANT

À l'appel de la Coalition mondiale contre la peine de mort, citoyens, institutions nationales, internationales et organisations de défense des droits de l'homme se mobilisent chaque année le 10 octobre pour rappeler que l'abolition de la peine de mort est un combat universel.

Cette année, la Journée mondiale est plus particulièrement dédiée au caractère cruel, inhumain et dégradant de la peine de mort.

Les conditions de vie dans les couloirs de la mort sont souvent déplorables. En vertu des normes internationales, les condamnés à mort devraient jouir des mêmes droits que les autres prisonniers. Dans la réalité, ils sont le plus souvent soumis à un isolement complet et sont victimes de violences ou de mauvais traitements de la part du personnel pénitentiaire.

Par ailleurs, l'angoisse de vivre sous le coup d'une condamnation à mort, dans l'attente - pendant des années - d'une exécution annoncée, provoque des souffrances psychologiques aiguës, chez les prisonniers mais aussi parmi leurs proches. Dès 1957, Albert Camus dénonçait dans *Réflexions sur la guillotine* « la peur dévastatrice, dégradante, qu'on impose pendant des mois ou des années au condamné, [...] une peine plus terrible que la mort ».

Enfin, l'exécution en elle-même est d'une violence extrême et, quelles que soient les méthodes utilisées, il n'existe pas de manière humaine de tuer. Même dans des pays modernes, comme les États-Unis, les exemples sont nombreux d'exécutions récentes où les condamnés sont morts après d'atroces souffrances.

APPEL À UN MORATOIRE SUR LES CONDAMNATIONS ET LES EXÉCUTIONS

Fin 2012, les États membres des Nations unies seront appelés à voter une nouvelle résolution en faveur d'un moratoire sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine de mort. En 2007, cinq millions de personnes ont signé la pétition pour un moratoire universel remise à l'Assemblée générale des Nations unies. La Coalition mondiale contre la peine de mort renouvelle cet appel et souhaite recueillir un million de signatures d'ici septembre 2012, date à laquelle l'ensemble des pétitions seront remises aux gouvernements concernés.

ZOOM

ENCORE VIVANTS MAIS DÉJÀ ENTERRÉS

Dès la peine prononcée, les condamnés à mort font souvent l'objet d'un lent processus de déshumanisation. Le sort réservé aux condamnés à mort au Japon est emblématique de cette situation. Ils ont interdiction de communiquer avec d'autres prisonniers ; ils ont des contacts limités avec l'extérieur ; ils n'ont pas le droit à la télévision ; ils peuvent écouter la radio, mais n'ont pas le choix de la station ; ils ne sont autorisés à sortir de leur cellule que pendant 30 minutes, deux fois par semaine en été, trois fois en hiver ; le reste du temps, ils n'ont pas le droit de pratiquer des exercices dans leur cellule, ni de s'allonger en dehors des heures de repos, et ils doivent rester assis. Par mesure de sécurité, la lumière reste toujours allumée dans leur cellule.

Mais le plus insoutenable pour eux est l'attente de la mort : ils ne savent jamais à l'avance quand ils seront exécutés et en sont habituellement informés le matin même.

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez à l'ACAT-France avant le 7 novembre 2011.

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,60 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée sur la lettre

NB : La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr - Rubrique « Agir avec l'ACAT »

ACAT-France

7 rue Georges Lardennois
75019 Paris

À _____, le _____

Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort

Nous, les signataires, renouvelons notre appel pour un moratoire sur les condamnations et les exécutions en vue de l'abolition universelle de la peine de mort, car nous sommes convaincus que cette peine est inhumaine :

- quelle que soit la méthode d'exécution employée, il n'y a pas de manière humaine de tuer ;
- quel que soit le pays, les couloirs de la mort sont inhumains ;
- quelle que soit la durée, l'attente de la mort déshumanise les condamnés à mort et leurs proches.

Nous saluons les progrès importants accomplis sur la voie de l'abolition de la peine capitale à l'échelle mondiale et notons que 139 pays ont supprimé la peine de mort de leur législation ou ont cessé de l'appliquer.

À l'occasion du 4^e vote pour une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies pour un moratoire sur l'application de la peine de mort, nous, les signataires, appelons les gouvernements réticents à établir un moratoire sur l'application de cette peine inhumaine en vue de son abolition !

Signature

Nom :

Adresse :

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

MAÎTRE DE MA VIE

Seigneur et Maître de ma vie,
Ne m'abandonne pas l'esprit
de découragement, de domination et
de vaines paroles.

Mais accorde-moi l'esprit
de l'intégrité, d'humilité,
de patience et d'amour,
à moi, ton Serviteur.

Oui, Seigneur roi
Donne-moi de voir mes fautes
Et de ne pas juger mon frère, car
Tu es béni dans les siècles
des siècles.

Liturgie orthodoxe,
prière de Saint Ephrem le Syrien

Chaque mois, retrouvez une prière pour accompagner vos actions. Vous pouvez aussi vous rendre sur www.nuitdesveilleurs.fr rubrique « Des mots pour prier »

Coupon à envoyer à : ACAT-France - 7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Soyons toujours plus nombreux à agir !

SOUTENEZ L'ACAT

- Je souhaite être adhérent**
- Adhésion "action" de bienvenue
(avec le magazine d'information et les lettres d'intervention)
36 euros, soit **3 euros par mois !**
- Adhésion "participation" de bienvenue
(sans le magazine ni les lettres d'intervention)
24 euros, soit **2 euros par mois !**
- Je souhaite faire un don de : euros**
- Je souhaite recevoir, sans engagement**
de ma part et de façon confidentielle,
des informations sur les legs et donations.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. / courriel _____

À partir de la deuxième année, l'adhésion individuelle est de 68 euros (52 euros sans abonnement au *Courrier de l'ACAT* et aux lettres d'intervention). Si cette somme est trop importante pour vous, ceci ne doit pas être un obstacle. Il existe des cotisations de principe à tarif très bas.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez demander qu'elles soient réservées à l'usage exclusif de l'ACAT.

Règlement par chèque à l'ordre de ACAT-France.
Je pourrai déduire de mon impôt 66 % de mon don et de mon adhésion
(déduction faite des des 12 euros d'abonnement au magazine).

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe, et statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.